



Arrêté N° 08/07/2021 RD 207

Rue Chante Alouette

**ARRETE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de BENON,

Vu le code de la route et notamment ses articles 411-25 (signalisation routière) et R411-8 (pouvoirs des Préfets, du Conseil Général et des Maires)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la loi 83.213 du 2 mars 1982 Modifiée le 12 Juillet 1982 par la loi 82-623 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie-signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de ALLEZ et C IE, Z.I. des Sœurs, Avenue Dulin, à ROCHEFORT (17301), relative à des travaux de création d'un branchement électrique pour M. NAVEAU.

Considérant l'emprise des travaux sur la voie départementale 207 situé 9 rue Chante Alouette à l'intérieur de l'agglomération et la nécessité de réglementer la circulation pendant les travaux,

ARRETE :

Article 1 – Du 19 au 30 Juillet 2021, la circulation sera réglementée de la façon suivante : **Rue Chante Alouette, Voie départementale 207**, la circulation s'effectuera alternativement dans les deux sens de circulation avec un alternat par panneaux B15-C18.

Article 2 – L'intervention sera limitée à une durée minimum et toutes facilités seront données aux propriétaires et exploitants riverains ainsi qu'aux services de secours et d'aide à la personne.

Article 3 – Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier pendant la durée des travaux

Article 4 – La signalisation du chantier sera posée complètement, surveillée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux,

Article 5 - L'entreprise chargée des travaux,

Monsieur le Maire de BENON

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Directeur des services des infrastructures du Département de Charente Maritime

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Charente Maritime (brigade de gendarmerie de Courçon)

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

A BENON le 08 Juillet 2021

Le Maire

Alain TRÉTON

